

ANNE ULLBERG

Université d'Uppsala

La polémique dans les chansons
éditées par P. de Vingle :
« Tous leurs abuz volontiers chanteroye¹ »

Nous nous consacrons ici à l'étude du contenu polémique des trois petits livres de chansons éditées par Pierre de Vingle. Il s'agit d'opuscules intitulés : *Sensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons...* de 1533, *Noelz nouveaulx* de 1533 et *Chansons nouvelles demonsttrantz plusieurs erreurs et faulsetez* de 1534. Pourquoi des chansons qui contiennent des louanges à Dieu et des paraphrases de psaumes sont-elles truffées d'éléments de polémique ? En étudiant le contenu de cette polémique et sa place dans les chansons, nous voulons tenter de comprendre comment ces textes fonctionnent et trouver des indications sur l'usage qui a pu être fait de ces chansons.

D'abord, il est important de noter que les anthologies de chansons spirituelles protestantes qui seront éditées jusqu'en 1678 reprennent en grande partie les chansons des opuscles de Vingle sans les expurger de leur contenu polémique. Bien au contraire, la polémique y est largement reprise et même développée dans de nouvelles chansons écrites dans le même esprit. Dans le *Recueil de plusieurs chansons spirituelles...* de 1555², par

exemple, qui contient environ 170 chansons, une section à part formant un deuxième livret est entièrement composée de chansons satiriques. Pour avoir systématiquement relevé tous ces éléments de polémique, nous avons pu constater qu'il ne faut pas se méprendre : la polémique commence bien avant, dès le premier livret ; elle ne fait qu'augmenter en intensité et en volume pour culminer dans le deuxième livret. La reprise des chansons publiées par Vingle dans les éditions postérieures nous fait penser qu'il est inexact de marginaliser le « groupe de Neuchâtel », en taxant ses membres de « réformés intransigeants », car les chansons font aussi partie de l'héritage de la Réforme.

Pour traiter ce contenu polémique, nous distinguerons les trois opuscules de Vingle, *S'ensuyvent...*, les *Noelz* et les *Chansons nouvelles*, car la polémique n'a pas le même caractère dans les trois recueils. Il nous a également paru pertinent de distinguer trois niveaux de polémique :

1. celle qui s'exprime par une lourde insistance sur des points de doctrine,
2. celle qui attaque directement des pratiques de l'Église catholique,
3. celle qui attaque ouvertement des personnes, le Pape et le clergé, ou dénonce des abus.

Il faut aussi préciser qu'aucune critique n'est dirigée contre le pouvoir politique. Nous procéderons en décrivant rapidement chacun des opuscules puis en examinant les éléments de polémique de chacun d'entre eux.

Le recueil S'ensuyvent plusieurs belles
et bonnes chansons...

A priori, cet opuscule de dix-neuf chansons semble s'organiser comme un ouvrage liturgique, car on trouve une chanson relative aux dix commandements, un credo, une chanson qui résume la chute et la rédemption en Christ, une chanson de Siméon, une chanson de consécration, une paraphrase du psaume 1, une paraphrase du psaume 23, des chansons de consécration, de repentance, de contrition, des chansons qui louent la miséricorde de Dieu et son amour (voir Weber réformée).

Au milieu de l'opuscule, les chansons 7, 8 et 9 attirent l'attention. La septième « Quand me souvient de l'évangile » est une prière d'un prisonnier pour sa foi qui se prépare éventuellement à mourir. La huitième « Mistiques chrestiens » compare le Christ et le Pape, et semble être une version abrégée en chanson des *Faictz de Jesus Christ et du Pape*³. La neuvième « Ne suis je pas bien malheureux » est la fameuse chanson de Luther sur laquelle nous reviendrons. Dans le recueil de 1555 signalé plus haut, ces deux dernières chansons sont reprises dans la partie satirique du recueil. Ce n'est pas étonnant, car elles se distinguent par leur haut degré de polémique.

Les Noelz nouveaux

Grâce aux études de Berthoud sur les *Aspects de la propagande religieuse*⁴, on sait que Vingle aime tromper son public par l'innocence des titres. Passé le titre, l'agencement du recueil de noëls rappelle également

un ouvrage catholique de dévotion avec soit des paraphrases de psaumes, comme les psaumes 6, 127, 27, 8, 130, 115, 65, 100, 85 et 37, soit des chansons qui traitent de la naissance de Jésus, de sa vie ou de l'Annonciation à Marie. Il y a en plus une exhortation aux bergers, une paraphrase du *Notre Père* et un *Te Deum*.

Les Chansons nouvelles

Le titre de l'opuscule des *Chansons nouvelles démontrantz plusieurs erreurs et faulsetez, desquelles le paovre monde est remply par les ministres de Satan* ne laisse aucun doute sur son caractère provocateur qui, selon Berthoud, « paraît condamner la doctrine réformée ». Il comprend une chanson où l'Évangile est l'énonciateur et se défend d'être une doctrine nouvelle, une chanson où la Messe est le locuteur et reconnaît ses erreurs et sa déchéance, une chanson qui dénonce les erreurs des prêtres et une autre qui s'adresse directement aux « papistes » pour qu'ils se tournent vers le Christ. Cet opuscule, le plus venimeux dans son contenu, se termine par une « Autre chanson démontrant la maniere comment les chrestiens se doibvent esjouyr et chanter selon Dieu ».

La polémique dans S'ensuyvent...

Commençons par *S'ensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons* où on trouve plusieurs degrés de polémique. Celle-ci ne se fait pas attendre. Déjà la première chanson, celle des dix commandements⁵ est loin d'être neutre. La première strophe stipule de rendre gloire à Dieu « Non a l'ydole, / Que ta main dole » et établit la

Parole de Dieu comme l'autorité suprême : « Dieu est tout, / Qui te consolle, / Par sa parolle, / Ton ame est folle, / Se elle ny prend saveur et goust ». La deuxième strophe interdit de jurer « Terre, ne ciel, ne saintz » tandis que la sixième attaque le célibat : « Mais marier te fault cest le plus seur (...) / Peu de gens on le don de chasteté, / Mais mariage est plein dhonestete ».

Sur les dix-neuf chansons, seulement cinq d'entre elles nous ont paru exemptes d'éléments polémiques (n° 2, 3, 7, 11 et 16) encore que deux d'entre elles insistent sur le salut en Christ seul : « Aultre que toy je ne pretendz » et « Tout seul te quiers », précise l'énonciateur dans deux chansons où il prie Dieu.

Ce que nous nommons le premier degré de polémique consiste à insister lourdement sur un point de doctrine, dans le but de corriger un aspect du dogme catholique ou d'éviter toute équivoque ou compromis apparent. En plus d'insister sur le salut en Christ seul, on précise donc à plusieurs reprises dans les chansons qu'il est le « Seul mediateur et advocat⁶ ». On insiste également principalement sur la gratuité de ce salut qui ne s'obtient ni par des dons, ni par de bonnes œuvres. Ainsi, en terminant sa prière de consécration, l'auteur de « Tant que vivray en eage florissant » ne peut s'empêcher de préciser « Mon doulx Jesus, à toy requiers pardon/ A jointes mains par foy et non par don, / Le cueur faict tout envers toy pardonneur. / Je ne l'attendz par sire ne par don/ Ne par bien faict... ». Un autre exemple nous est donné dans la chanson « Il t'appartient loz et honneur » qui loue le Christ pour son amour, où l'auteur insiste : « L'amour de luy l'a faict venir, / Voire sans nostre deservir, / Meritoire, mais par sa grace ». On uti-

lise également des termes qui ne devaient pas manquer de résonner dans une âme catholique comme le fait de nommer Jésus « nostre prelat » et de souligner « qu'il a fait satisfaction/ De noz pechez en sa submission⁷ », ou qu'en mourant sur la croix il « A satisfait pour le pecheur⁸ ». Que dire de cette délicate expression : « Sa parolle est ung cierge⁹ » ?

Des éléments de ce que nous avons nommé le deuxième degré de polémique apparaissent dans un bon nombre de chansons de *S'ensuyvent...* Il s'agit de passages qui visent directement des pratiques de la piété catholique. Ainsi, la chanson « Mon Dieu sauve moy en ton nom » se conclut ainsi : « Mais tout compte et rabbatu/ Par Christ Satan est combatu/ Et non point par leur sacremens ». La chanson « En toy mon Dieu, j'ay mis mon esperance » s'en prend directement aux ordres religieux : « Rien ne m'y sert, Francois ne sa grant mance/ Estre vestu, de noir, de blanc, ou gris. / Je laisse aussi Dominique et sa pance » et dénonce les lieux de culte ou de pèlerinage : « De le servir faisons tous diligence, / Sans discerner de places ou de lieux ». La chanson « Qui la dira la douleur de mon cœur » rejette l'absolution des péchés par le prêtre et la pratique d'allumer des cierges : « Je laisse donc là tous les pardonneurs/ De toy tout seul, j'attendz pardon mon sire (...)/ Venez à Christ par foy et non par cire ». La dernière chanson « Mon Dieu que j'ay tant attendu » repousse avec vigueur ce qu'elle nomme les « peregrinateur, patrenostrier, ou jeuneur », ainsi que les « precheur, saint, martyr et confesseur ». Bien que mêlées à des vers dont le contenu théologique domine, ces attaques ne devaient pas passer inaperçues.

À un troisième niveau de polémique, le clergé est directement attaqué. Déjà, dans la quatrième chanson «Tant que vivray...», le fidèle conclut son sujet en proclamant qu'il n'attend «Rien par merites/ En ces hermites». La chanson suivante qui paraphrase le Psaume 1 hèle les «errantz», les «docteurs meschans / Qui se sont mis au ranc des ignorans/ Et assis sur leur chaire pestilente/ Pour impugner la verité patente» et prévoit que les «docteurs des mescredoyants» périront. Les chansons 8, 9 et 12 sont les plus virulentes. La chanson «Misticques chrestiens» oppose ces derniers, qui sont «De justice amateurs» et imitateurs du Christ, aux pharisiens dans l'erreur qui suivent «l'Antichrist». Comme dans l'ouvrage *Les faitz de Jesus Christ et du Pape*, la cupidité, les richesses et l'orgueil de l'un sont mis en contraste par l'humilité, la pauvreté et l'esprit de sacrifice de l'autre et le Pape est ouvertement remis en question. Dans «Je vous rescripiz, ma seur tresbien aymée», neuf strophes sur Siméon, bien innocentes, précèdent neuf strophes bâties sur la même opposition que précédemment. Elles expriment le refus de mettre sa confiance en un homme dont le train de vie est, selon eux, en contradiction avec la simplicité du Christ. Mais l'accusation la plus grave explose à la strophe 16 : «C'est contredit d'empescher la parolle/ De Jesus Christ aux vrays predicateurs/ Et toutesfoys noz maistres et docteurs/ L'ont deffendu en leur meschante escole». Au cœur de l'opuscule de *S'ensuyvent...*, la chanson de Luther est le lieu où culmine la polémique et où les auteurs de cette pièce revendiquent une appartenance religieuse dans un sommaire qui donne le ton : «Les lamentations du pape, et les pitoyables regretz qu'il

faict de ce que les Lutheriens le ont si puissamment assailly par les escriptures saintes.» Le ou les auteurs semblent s'être fort bien amusés en choisissant le Pape lui-même comme énonciateur. Le Pape confesse sa détresse, ses erreurs et ses motifs. Il reconnaît qu'il se prétend «le dieu des dieux», ses «faictz meschans»; il reconnaît aussi que la messe déshonore Jésus, est un instrument du diable pour tromper et enchanter le monde et que les pèlerinages et les messes des morts ne servent qu'à faire sortir les femmes et à s'enrichir : «Et si n'aurons plus rien des corps, /Dont vivrons nous?». Le Pape reproche à Luther d'avoir mis bas «les images» «Aussi les reliques des saintz » mais une lecture approfondie révèle que ses reproches sont principalement axés sur l'autorité que Luther et les siens, qu'il traite de «bibliaux», accordent à la Parole : «Tu donne trop d'auctorité / A l'évangile», lui dit-il. Le Pape doute que cette autorité lui soit supérieure : «L'auctorité de saint Matthieu/ Ou de saint Paul, servant de dieu/ Contre moy, peult elle lucter?». Il explique : «Je t'ay fait excommunier/ Pour l'évangile que tu preschoys» et demande une fois de plus à Luther : «Veulx tu tant de docteurs nyer/ Pour soustenir/ L'évangile, aussi le psaultier?». Il tente une dernière fois de le convaincre : «Si les saintz escriptz vous scavez, / Doibt on pourtant prescher cela?» et de l'amadouer «Cent mille escuz je vous donray/ Et des pardons tresamplement. / Laissez l'évangile vraiment». A ces avances, Luther rétorque : «D'avecques Christ, ne bougerons (...) L'évangile est notre propos, / Nostre soulas».

Pourquoi l'autorité de l'Écriture et non pas les mœurs du clergé, l'argent ou la messe est-elle au centre

de ce dialogue ? C'est une question sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin. Nous aimerions d'abord poursuivre cet examen et considérer les aspects polémiques dans les deux autres opuscules.

La polémique dans les Noëlz

Les *Noëlz nouveaulx* ne nous semblent pas contenir de polémique au troisième degré, c'est-à-dire d'attaques directes contre les personnes. Il y a bien dans le noël « Ame doulcette esveille toy » une flèche lancée contre Satan : « Et vous tous, ses meschantz suppos », mais l'attaque peut être interprétée de plusieurs façons. Dans « Verbe divin, verbe eternal », on s'en prend assez rudement à « ung bigot / Qui ne faict rien que barbotter » et, dans « J'ouys chanter l'angelot », le dénommé Guillot raconte sa rencontre avec un « cagot » qu'il surnomme « maistre coquenot » ; toutefois, dans ces exemples, le clergé n'est pas directement visé. Au contraire, dans « Moderateur, qui tout regente » de Matthieu Malingre, ce dernier a soin d'inclure le clergé parmi les convertis, avec une restriction cependant : « Le confesseur et le martyr, / Et tous les saintz de ton eglise, / Lesquelz t'ont voulu seul choisir, / Te loueront sans nulle feintise ».

Revenons sur le thème de l'Écriture. On choisit d'établir discrètement l'Écriture comme la source d'autorité dès le « Rondeau au lecteur » à propos de la bataille spirituelle qu'il faut mener : « ainsi est il escript », et l'on y exhorte chacun dès le quatrième noël : « Allons à Christ c'est le plus seur, / Car luy seul verité enseigne » ou encore l'on cite un livre de la Bible dans le corps du texte des chansons « Notez la façon

et comment/ Vous chanterez :/ En saint Mattheu
 expressement/ Il est escript : Ainsi direz ». On a soin
 de rappeler que la doctrine exacte du salut provient de
 l'Écriture : « Christ veult sauver en grand douceur /
 Tous les pecheurs, constrictz en cœur, Comme saint
 Paul le determine ». En plus de l'Écriture, on insiste
 également sur le salut par la foi seule, en Jésus seul et la
 gratuité du salut que nous avons déjà mentionné. Voici
 un exemple qui ne laisse aucune équivoque dans cette
 prière pas tout à fait innocente : « O Jesus (...) Tu ne
 veulx d'œuvre meritoire/ Que paradis nous soit vendu,
 / Mais qu'on le baille/ A tous pour neant/ Sans en payer
 denier ny maille¹⁰ ». Cet aspect est résumé ainsi dans un
 autre Noël¹¹ : « Pour tout affaire/ Il demande un cœur
 net ».

La chanson « Chantons Noël du fils Marie » nous in-
 forme sur la manière fort diplomate dont nos zélateurs
 font preuve pour détourner le culte de Marie vers Jésus,
 sans heurter la piété des bonnes gens : « Sa mere estoit
 vierge pucelle, / Qui tousjours fit son mandement, /
 Pour l'honorer faisons comme elle, / Servons à son filz
 seulement » et, loin de renier le rôle crucial de la vierge,
 ils affirment « Marie est temple et tabernacle, / Auquel
 Jesus Christ reposa. / En nous est fait un tel miracle,
 / S'ainsi par foy croyons cela » ; n'importe qui peut donc
 suivre son exemple. En outre, il est clair qu'elle non plus
 n'est pas dispensée du salut par la foi : « Dame haulte
 plus que Cypres, / Par foy en Christ tu as repos, / Nous
 l'attendons aussi apres ». Trois Noël plus loin, on s'as-
 sure cette fois avec beaucoup moins de diplomatie que
 le message a été compris : « Car c'est blaspheme/ Dire
 que femme/ Puisse donner repos / Cil est infame/ Qui

soustient ces propos». La question du culte des saints est également réglée par la même occasion : « Quel saint est mort pour nous? / Tout homme est au deluge/ De mal : s'il n'est rescoux/ Damné sera du juge ». Puis l'on rappelle que le salut provient du Christ : « Car satisfaire/ Pour nous nul ne valut ». En d'autres mots, par conséquence logique : « Nous chanterons, rendantz louenge / A un seul Christ, Noel, Noel, / Car il n'y a ni saint ny ange / Qui fut jamais Emmanuel ».

La paraphrase du Psaume 115 fournit le prétexte pour traiter de la question des idoles, sachant ce que nos « réformés¹² » entendent par ce terme; mais on s'adresse par précaution aux bergers, un terme relativement neutre : « Pasteurs, laissantz voz dieux deboys, / Servez à Dieu le roy des roy ». La même précaution est prise dans la chanson « Changeons propos, c'est trop chanté d'amours » : on interpelle à deux occasions les pasteurs, au début : « Chantons à Dieu (pasteurs) » et plus loin « Pensez cela pasteurs », mais la vérité éclate à la fin : « Amendez vous, bergiers, seigneurs, prelatz ». Ceux-ci sont accusés de « bombance », d'avarice, d'envie de paresse et d'orgueil (cinq des sept péchés capitaux) et sont invités à s'examiner : « Mettez son faict [celui de Christ] et le vostre en balance ». A part les quelques écarts que nous avons mentionnés, des efforts sont faits dans les *Noelz nouveaulx* pour contenir la polémique et éviter les confrontations directes, sans doute à cause du public auquel l'opuscule s'adresse.

La polémique dans les Chansons nouvelles

Nous arrivons aux *Chansons nouvelles* où la polémique au troisième degré culmine. Remarquons d'abord que l'opuscule commence directement avec la question cruciale de l'autorité de la Parole. C'est la colère qui éclate dans la « Chanson nouvelle de l'origine, autorité et puissance de l'évangile contre tous ceulx qui le appellent nouvelle doctrine ». Il s'agit des « faulx seducteurs », « aveugles conducteurs », « folz cuydantz estres sages », « maistres menteurs », « de sectes inventeurs », « avaricieux », « felons », « contentieux », « tous farcis de fallace », « nouveau seditieux », « aveugles », qui tourmentent, poursuivent, empêchent, blâment et méprisent l'Évangile. La Parole se défend : « Par moy l'homme de dieu, / Le bon Moyse hebrieu, / Et tous les saintz prophetes, / En esprit ont preveu, / Cerche, escript, promeu / De Christ les faitz et gestes ». La chanson suivante dont la messe est l'énonciateur résume tous les griefs accumulés contre elle. Elle reconnaît être fausse, désuète, et avoue que l'Église est mal régie. Sa fonction unique est de nourrir la « grande pance » de ses « suppotz », ces « bestes insensées et deguisées » et sa ruine est avant tout financière. Aucune défaillance théologique sérieuse n'est dénoncée, la substance dans les accusations est faible, hormis le fait d'ordonner de « Bruslez, noyez, tuez en abondance » ses détracteurs, « Si Verité par droict, ne povez vaincre / Par l'escripture, par la plume et l'encre ». Il est justement à remarquer que la Messe cible son ennemi avec précision : la Vérité, en majuscule dans le texte, c'est-à-dire l'Écriture. Elle s'est déjà plainte plus haut « Car Verité puissante me desfie » et révèle son illégitimité : « Ny a il droict, ny a

il escripture, / Par qui je soye prouvée et maintenue ». Pour terminer elle avertit : « A droict ou tord fault que cest evangile/ Soit rué jus, ou du tout suis perdue ».

Les deux autres chansons très polémiques de l'opuscule prennent les prêtres et les « papistes » à parti. Le sommaire de ces deux chansons révèlent que leur public catholique se divise en deux groupes, car le premier sommaire annonce une « Autre chanson contenant une partie des damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist qui ont usurpé le nom de prebstre », tandis que l'autre est une « Autre chanson pour la conversion des paovres papistes ignorantz qui ont bon vouloir et mettent peine de ouyr et entendre la verité de l'evangile, car des autres papistes obstinez et blasphemateurs n'y a point de esperance ». On est donc en présence ici de deux groupes : les endurcis et ceux dont il est encore possible d'ouvrir les yeux aveugles. Dans les éditions postérieures, le terme de « papistes » est d'ailleurs remplacé par « aveugles ».

La chanson « O prebstres, prebstres » contient une des deux protestations contre le dogme de la transsubstantiation, qui, signalons-le au passage, n'est pas du tout au cœur de la polémique : « [...] ne vous souvient il point, / Quand vous faisiez croire [...] Qu'en ce petit armoyre/ Jesus est en prison/ [...] Que Dieu se laisse manger à telz galandz/ Aussi que entre voz mains/ Il face tant des tours, / Tant des dieux que des pains/ Vous mangez tous les jours ». Dans la chanson « Paovres papistes », ces derniers sont interpellés : « Laissez moy ce vain dieu de paste, / Qui voz biens, corps et ames gaste, / Ne veuillez donc plus adorer/ Ce dieu que voyez devorer ».

La polémique porte également sur la cupidité des prêtres : « Car vous ne demandez/ Qu'argent et bons repas. « [...] ne demandez plus dons/ Pain, vin, chandelles, laissez tous ces pardons, /Car vostre purgatoire / La bourse a trop purgé » et on leur reproche leur débauche avec « femmes, filles et chambrières ». La chanson « Paovres papistes » ajoute quelques autres éléments de polémique relatifs aux lettres d'indulgence : « Renoncez à tous ces larrons/ Avec leurs bulles et pardons », et commande de ne pas laisser « ces affamez bestes / Qui tout ravissent par leur questes/ L'ame, par faulx pardonner ».

Tout en se souvenant de la chanson de la Messe, que nous avons citée plus haut et qui identifie l'Écriture comme son ennemi, il convient de nous arrêter sur un autre grief porté contre les prêtres. Ils sont accusés de « Prescher fault l'évangile ». S'ils choisissent de servir Dieu, on leur ordonne plus loin ce qui suit : « [...] il vous fault prescher/ Purement sa parolle/ Sans rien y ajouter ». Ils sont aussi invités à consulter l'Écriture : « [...] lisez moy au premier/ Saint Luc aux Actes, et Saint Marc au dernier » pour constater que Jésus est assis à la droite du Père. La chanson prétend également que leur erreur est prédite par « L'évangéliste saint Matthieu ». Le thème de l'Écriture est redondant dans la chanson « Paovre papistes », où les erreurs de ces derniers sont attribuées à leur ignorance, mais les choses ont changé : « Puis que Jesus vous est presché, / N'excusez plus vostre peché ». On renvoie à plusieurs reprises à une Parole orale qui, lorsqu'elle est prêchée, sort de la bouche de Jésus : « Luy seul descharge les pecheurs/ Les appellant par ses prescheurs » tandis que la

chanson se termine par cette exhortation : «Tenez la voye que Christ enseigne».

Après quatre chansons formées d'un tissu d'éléments polémiques, comprenant injures, boutades, accusations, dénonciations, caricatures qui forment la critique mordante du clergé et du Pape que l'on connaît, les critiques de leurs mœurs, de leurs pratiques et de leurs motifs, ou la critique acérée de la Messe, de la transsubstantiation, du purgatoire etc., l'opuscule se termine de manière très inattendue par une chanson qui traite de la manière de louer Dieu : «Tes chansons soient spirituelles/ De sainte escriture extraictes [...] Je chanteray donc de ma bouche, / Mais de cœur bien plus ardamment, / Par l'esprit de dieu quand me touche».

Conclusion

Nous aimerions terminer en discutant du sens à donner à ce contenu polémique. En effet, la présence d'éléments de polémique au premier degré qui consiste à insister parfois lourdement sur un point de doctrine peut s'expliquer par des préoccupations d'ordre pédagogique. Les éléments de polémique concernant les pratiques catholiques sont compréhensibles, car en étudiant le contenu théologique des pièces du recueil de chansons spirituelles de 1555, nous avons pu constater que les points théologiques soulevés sont principalement ceux qui dans un deuxième temps permettront de couper à la racine les pratiques inhérentes à la dévotion catholique. Elles sont rendues inutiles par un exposé doctrinal où la foi est intérieure et où le cœur devient le seul lieu où s'exerce désormais la piété¹³. Mais quel sens doit-on donner à la polémique au troisième degré

qui attaque ouvertement le clergé, le Pape en tête ainsi que l'institution la plus sacrée, la messe et le dogme de la transsubstantiation ? La fonction de cette polémique est-elle de dénoncer les mauvaises mœurs du clergé et les abus, principalement ceux ayant trait à l'argent, thème dont les peuples sont toujours friands ? On sait que l'on n'a pas attendu les protestants pour se moquer du clergé et de l'Église. S'il était vrai que les mœurs du clergé et les abus étaient devenus insupportables, l'Église catholique était bien capable de les corriger elle-même comme en témoignent les diverses réformes religieuses qu'elle a opérées en son sein par le passé et celles qu'elle effectuera par la suite.

À notre avis, la véritable polémique se situe sur un autre plan. Un premier élément de réflexion nous est apporté par Francis Higman qui, dans son ouvrage sur la censure¹⁴, note la relative tolérance de l'Église catholique à accepter en son sein des opinions divergentes, du moment que son autorité, en tant qu'institution religieuse, n'est pas menacée. Un deuxième élément de réflexion nous est fourni par Raoul Stéphan qui, dans son *Histoire du protestantisme français*¹⁵, explique que toute religion révélée se fonde sur une autorité et distingue trois familles d'esprit : L'Église de Rome et les Églises d'Orient qui fondent leur autorité sur l'institution ecclésiale et le corps mystique du Christ (dont le Pape serait le représentant), les nouvelles Églises de Luther et de Calvin, qui considèrent la Bible comme l'autorité véritable, et enfin plusieurs mouvements considérés comme hérétiques, qui n'écourent qu'une voix intérieure. L'étude de la polémique dans les trois opuscules de Vingle suggère un autre élément de réflexion, car nous avons souligné à plusieurs reprises

qu'elle était axée sur l'autorité de l'Écriture. Dans *S'ensuyvent...*, la polémique culmine avec l'interdiction de l'Écriture et, dans la chanson de Luther, le Pape qui lui reproche principalement d'accorder tant d'importance à l'Évangile. Dans les *Noelz nouveaulx*, le thème de l'Écriture comme autorité suprême est discret mais redondant. Quant aux *Chansons nouvelles*, elles s'ouvrent sur un plaidoyer de l'Évangile qui refuse l'appellation de doctrine nouvelle et démontre sa véritable origine et sa puissance.

Les flots d'injures, les caricatures, satires, dénonciation des abus et moqueries n'avaient-elles pour fonction que d'étayer un ouvrage de chansons de louange trop austères ou un exposé théologique ennuyeux? Il nous semble que la fonction de cette polémique au troisième degré fut de montrer l'illégitimité et de désacraliser l'institution catholique, ses pratiques et ses membres pour contribuer à renverser l'autorité religieuse en place et lui en substituer une nouvelle, celle de la Parole. Là se situe, à notre avis, la véritable polémique. L'Écriture prêchée c'est-à-dire transmise oralement devient divine. Le « groupe de Neuchâtel » participe au renversement d'une autorité incarnée par un homme en lui substituant une autorité incarnée par un Livre. C'est pour cette raison sans doute que les auteurs terminent leur ouvrage de *Chansons nouvelles* contenant les chansons polémiques les plus venimeuses – et il faut le reconnaître fort peu bibliques – par une chanson instruisant sur la meilleure manière de louer Dieu et signant l'ouvrage sans sourciller par ces mots : « Fin de plusieurs belles chansons, extraites de la sainte escripture ».

Notes

1. Chanson 12, *S'ensuyvent...*
2. *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouvelles*, Genève, 1555.
3. [Martin Luther], [Neuchâtel], [Pierre de Vingle], 1534? Sur cet ouvrage voir l'ouvrage de Francis M. Higman, *Piety and the people*, Aldershot, Scolar Press, 1996, L 94.
4. Gabrielle Berthoud, « Les livres pseudo-catholiques de contenu protestant », dans *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, Droz, 1957 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 28), p. 143-154.
5. « Adore ung dieu, le pere tout puissant ».
6. Chanson 18.
7. *Idem*.
8. Chanson 19.
9. Chanson 12. Voir le Psaume 119: 105.
10. « Chantons noel tous en grand joye ».
11. « Chantons noel noel/ En toute diligence ».
12. En 1533 il est trop tôt pour parler de Réforme.
13. Pour des réflexions sur ce sujet nous renvoyons au chapitre de Francis Higman : « Farel's Summaire : the Interplay of Theology and Polemics », dans *Le Livre évangélique en français avant Calvin. Études originales, publications d'inédits, catalogues d'éditions anciennes*, Jean-François Gilmont et William Kemp (dir.), Turnhout, Brépols, 2004, p. 71-85.
14. Francis Higman, *Censorship and the Sorbonne: a Bibliographical Study of Books in French Censured by the Faculty of Theology of the University of Paris, 1520-1551*, Genève, Droz, 1979 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 172).
15. Paris, Fayard, 1961.